

Paris, le 16 janvier 2020

Objet : Préavis de grève

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions prévues par la note de service 2015-1060 du 9 décembre 2015, nous vous informons par la présente du dépôt d'un préavis de grève par FO Enseignement agricole à compter du mercredi 22 janvier 2020.

FO Enseignement Agricole est opposée à la réforme du baccalauréat général qui s'attaque au caractère national du diplôme en renvoyant l'organisation des examens au local.

De plus, sa mise en œuvre démontre que celle-ci a été faite dans la précipitation et l'impréparation :

- un format des épreuves E3C fixé au dernier moment,
- des programmes presque tous rejetés par le Conseil Supérieur de l'éducation,
- des plateformes de sélection des sujets pour les E3C, ouvertes encore plus tardivement pour l'enseignement agricole, ce qui rend illusoire une bonne préparation des élèves,
- un important dysfonctionnement sur la commande tardive des sujets réalisée dans l'urgence à l'Education nationale, sans un temps de relecture sérieux.

Afin de permettre aux collègues concernés par les E3C de se mettre en grève pour porter leurs revendications, et prendre des décisions d'action, FO Enseignement agricole, dépose un préavis de grève à compter du mercredi 22 janvier 2020.

FO Enseignement agricole reste disponible pour toute négociation sur les revendications des personnels.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre parfaite considération.

Secrétaire Générale de FO Enseignement agricole

Copie à :
Monsieur le Conseil à l'enseignement agricole
Monsieur le DGER